



Signature électronique refusé

Par Matias

Bonjour je suis étudiant et j'aimerais savoir si un établissement scolaire peut imposer une signature en présentiel, je dois signer des conventions de stage à une date donnée mais l'école veut absolument une signature en présentiel et refuse la signature électronique, le problème étant que pour des raisons financières je ne pourrai pas me rendre à l'école pour signer ce document à cette date. Ont-ils le droit de refuser une signature électronique.

Merci d'avance pour vos retour

Par yapasdequoi

Bonjour,
Est-ce possible par courrier ? ("à l'ancienne" ...)
Sinon vous devrez vous déplacer ou envoyer une procuration.

Par Matias

justement ils refusent tous autres solutions évitant la signature en présentiel, je pense même qu'ils vont refuser la procuration si je décidais de passer par cette méthode

Par yapasdequoi

Il est possible que cette exigence a aussi pour but de vérifier votre identité et d'éviter une contestation ultérieure du contrat ou une usurpation d'identité.

L'établissement pose ses conditions, si elles ne vous conviennent pas choisissez un autre établissement.